

# AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

## PLAN DE SOBRIÉTÉ : MOTORISATION VÉHICULES TRANSPORTS SCOLAIRES

### Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du  
Programme ou du  
rapport :

### SESSION DES 20 ET 21 OCTOBRE 2022

#### AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE :  / AP :  / CP :

#### AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE :

**Nom et numéro du rapport : Rapport sur l'énergie**

### Exposé des motifs

La hausse vertigineuse des prix de l'énergie plonge des milliers de familles dans la précarité énergétique. Entre mi-2021 et mi-2022, en cumulant le renchérissement de l'électricité, du gaz et des produits pétroliers, les prix de l'énergie ont augmenté de 28 % pour les ménages. Cette crise est un révélateur des choix politiques pris depuis des décennies, privilégiant la route pour les personnes comme pour les marchandises, et freinant trop souvent la nécessaire sortie de notre dépendance aux énergies fossiles.

En France, les transports sont le premier secteur émetteur de CO<sub>2</sub> et le seul secteur qui ne réduit pas ses émissions depuis 1990. Il faut agir sans attendre. Un des leviers d'action est le verdissement des flottes de véhicules. Si l'intérêt de la Région pour le retrofit des moteurs diesel est une solution, l'action première est l'accompagnement des opérateurs aux changements de flotte de véhicules.

**Délibéré : Dans la partie « La sobriété énergétique encouragée dans les transports régionaux »**  
**Remplacer la phrase : « Les prochains contrats scolaires (principalement en Vendée) laisseront la possibilité aux candidats de proposer librement leur motorisation. »**

**Par « Les prochains contrats scolaires (principalement en Vendée) inciteront les candidats à proposer tout de suite ou à court terme une motorisation électrique ou Bio-GNV pour leur flotte de cars scolaires »**



**Lucie Etonno**  
Conseillère régionale